



Sinistres problème de décennale

Par **wygoda michel**, le 11/12/2010 à 08:49

Bonjour,

Nous avons fais des travaux d'extention de notre maison par une entreprise, nous avons des sinistres d'humidité et maintenant avec mon assurance nous venons de nous appercevoir que l'assurance décennale n'est pas valable. Qu'avons nous comme reccourts

Par **chaber**, le 11/12/2010 à 09:18

Bonjour,

Je suppose que vous n'aviez pas souscrit d'assurances dommages-ouvrage.

L'assurance décennale a des limites précises notamment si la solidité de l'immeuble n'est pas menacée.

Quelle est la date de réception des travaux?

Par **aie mac**, le 11/12/2010 à 21:30

bonjour

que le problème provienne d'une activité non souscrite par l'entrepreneur par rapport à celle

concernant les travaux ou un contrat non valide à la DROC, vous n'avez aucun recours contre l'assureur.
votre seule possibilité reste l'entreprise, en vous souhaitant qu'elle soit toujours en activité et solvable.

Par **wygoda michel**, le **12/12/2010 à 09:12**

je suis à la maif, on me dit qu'elle prend en charge les conséquences mais pas les causes

Par **aie mac**, le **12/12/2010 à 20:35**

normal.

que ce soit la maif ou un autre assureur, le traitement et la réparation de la cause restent à la charge de l'assuré.

Par **gege59**, le **12/12/2010 à 20:45**

Bonsoir.

Votre assureur a ouvert le dossier en "dégât des eaux" ?

Si c'est le cas, il peut y avoir une mise en cause de l'entreprise responsable.

Et si la décennale ne fonctionne pas, peut être la responsabilité civile professionnelle de l'entreprise peut elle marcher.

Demandez à votre assureur une expertise avec mise en cause de la partie adverse.

Cordialement,